

HEC MONTRÉAL

Politique de la qualité de la communication

Mise à jour :

Le 11 janvier 1989

Le 10 juin 1992

Mars 2000



POLITIQUE DE LA QUALITÉ DE LA COMMUNICATION

CONTEXTE ET HISTORIQUE.....	3
POLITIQUE DE LA QUALITÉ DE LA COMMUNICATION	6
RÈGLES D'APPLICATION	10

ANNEXES

- | | |
|-----------|--|
| Annexe I | Extrait du procès-verbal du Conseil pédagogique des HEC – 11 janvier 1989
Adoption d'une politique de développement des habiletés d'expression des
étudiants du B.A.A. |
| Annexe II | Extrait du procès-verbal du Conseil pédagogique des HEC – 10 juin 1992
Mise à jour de la politique de la communication |

CONTEXTE ET HISTORIQUE

Travailleurs de l'information et du savoir, les gestionnaires se doivent d'être aussi des communicateurs de tout premier ordre. Et plus ils montent dans la hiérarchie, plus ils communiquent. Par sa vocation, l'École des HEC est à l'écoute du monde du travail et les entreprises lui ont fait part de leurs besoins et de leurs attentes. Celles-ci estiment que les diplômés qu'elles recruteront devront posséder les connaissances propres à leur discipline, mais en plus ils devront pouvoir se distinguer, se faire comprendre, convaincre, défendre avec succès leur point de vue en faisant un usage judicieux des ressources linguistiques dans la pratique des affaires et de la gestion.

En 1989

Dans ce contexte, l'École des HEC a adopté en 1989 une politique de la communication (Annexe I – Extrait du procès-verbal du Conseil pédagogique des HEC – 11 janvier 1989). Cette politique visait principalement le développement des habiletés d'expression des étudiants en français écrit. La mise en œuvre de cette politique a été confiée à la Direction de la qualité de la communication créée à cette fin en 1990.

L'évaluation de la maîtrise du français écrit des étudiants du B.A.A. et la formation d'appoint en français écrit destinée aux étudiants en situation d'échec constituaient alors les principaux éléments de la politique de la communication.

En 1992

L'École des HEC a enrichi sa politique de la communication en juin 1992 (Annexe II – Extrait du procès-verbal du Conseil pédagogique des HEC – 10 juin 1992). Elle adoptait alors une nouvelle épreuve de niveau universitaire, la note de synthèse, en vue d'évaluer l'esprit de synthèse, le jugement, l'articulation logique des éléments d'information ainsi que les aspects formels de l'écriture des étudiants du B.A.A. Outre la réussite du test de français du ministère de l'Éducation (MEQ), la réussite de la note de synthèse est devenue un préalable à l'obtention du B.A.A.

L'École a également adopté une épreuve de français écrit similaire à celle du MEQ et dont la réussite est une condition d'obtention du baccalauréat en gestion (B.Gest.).

Par ailleurs, en vue d'accroître le bilinguisme de ses étudiants, l'École décidait d'offrir des cours d'anglais des affaires conçus spécifiquement pour les HEC par la Faculté de l'éducation permanente (FEP) de l'Université de Montréal.

La Direction de la qualité de la communication a reçu en 1993 le Mérite du français en éducation – Catégorie établissement universitaire attribué pour la première fois. Cette distinction lui a été accordée par le Conseil pédagogique interdisciplinaire du Québec en collaboration avec les organismes du milieu de l'éducation.

En 1996, afin d'être en mesure d'évaluer la compétence linguistique en anglais des affaires de ses étudiants, l'École des HEC a confié à une experte en la matière le mandat de concevoir le test HECTOPE. À compter de l'année universitaire 1996-1997, les étudiants du B.A.A. ont subi ce test

En l'an 2000

Le Québec possède le double avantage de participer étroitement à la culture française tout en se situant dans l'espace économique nord-américain dont la *lingua franca* est l'anglais. Par ailleurs, en vertu de l'Accord de libre-échange nord-américain, ses échanges commerciaux avec les pays hispanophones de l'Amérique sont appelés à croître considérablement. Dans ce contexte, les diplômés en administration des affaires de l'École des HEC doivent être en mesure de tirer profit de leur maîtrise des registres élevés du français, de l'anglais des affaires et même de l'espagnol des affaires.

La nouvelle politique de la qualité de la communication qui est proposée vise à responsabiliser les étudiants en ce qui a trait à leur compétence linguistique, à les motiver à construire leur parcours de formation en français, en anglais des affaires, en espagnol des affaires ou en une autre langue conformément à leurs objectifs professionnels et à faire en sorte que les diplômés des HEC aient la pleine maîtrise du français ainsi qu'une bonne maîtrise de l'anglais, habiletés essentielles que requiert désormais le marché du travail.

POLITIQUE DE LA QUALITÉ DE LA COMMUNICATION

1 OBJET DE LA POLITIQUE

Donner aux diplômés de l'École des HEC l'atout distinctif que constitue l'aptitude à communiquer avec rigueur et efficacité afin qu'ils puissent pleinement mettre à profit leur formation et exercer leur leadership.

2 OBJECTIFS DE LA POLITIQUE

- 2.1 Permettre la pleine maîtrise de la langue française aux étudiants et aux étudiantes des HEC.
- 2.2 Permettre une bonne maîtrise de l'anglais des affaires aux étudiants et aux étudiantes des HEC.
- 2.3 Favoriser la connaissance de l'espagnol des affaires par les étudiants et les étudiantes des HEC.
- 2.4 Faire connaître et enrichir la terminologie des affaires en français, en anglais et en espagnol.
- 2.5 Sensibiliser les étudiants, le corps professoral, le personnel des HEC ainsi que la communauté des affaires à l'importance de la qualité de la communication en français, en anglais et en espagnol.

3 PRINCIPES GÉNÉRAUX

3.1 Évaluation de la compétence linguistique en français, en anglais et en espagnol

- 3.1.1 Les étudiants des programmes de B.A.A., M.Sc., M.B.A. (en français), D.E.S. (gestion) et D.E.S.S.¹ sont soumis obligatoirement à une évaluation de leur compétence linguistique en français (test ORTHOGRAM) et en anglais (test HECTOPE) et ils assument les frais liés à leur passation².
- 3.1.2 Les étudiants du programme de M.B.A. en anglais sont soumis obligatoirement à une évaluation de leur compétence linguistique en anglais (test HECTOPE) et ils assument les frais liés à sa passation.
- 3.1.3 Les étudiants des autres programmes qui souhaitent avoir une évaluation de leur compétence linguistique en français (test ORTHOGRAM) et en anglais (test HECTOPE) peuvent subir ces tests de classement en assumant les frais liés à leur passation.
- 3.1.4 Les étudiants des HEC qui souhaitent avoir une évaluation sommaire de leur compétence linguistique en espagnol peuvent subir le test de classement en espagnol en assumant les frais liés à sa passation.

3.2 Classement linguistique et formation préconisée

- 3.2.1 Les étudiants qui subissent une évaluation de la compétence linguistique sont classés selon une échelle de cinq niveaux soit pour le test de français (A. excellent, B. très bien, C. bien, D. faible, E. insuffisant), soit pour les tests d'anglais et d'espagnol (A. avancé, B. intermédiaire avancé, C. intermédiaire, D. préintermédiaire, E. débutant).

¹ Le D.E.S.S. en gestion dans le secteur de l'énergie et la maîtrise en droit, option fiscalité ne sont pas assujettis à cette politique.

² Un étudiant qui aurait déjà réussi l'un ou l'autre de ces tests dans le cadre d'un autre programme de l'École n'aurait pas à le reprendre.

- 3.2.2 Les étudiants des programmes de B.A.A., M.Sc., M.B.A. (en français), D.E.S. (gestion) et ceux des programmes de D.E.S.S. soumis à cette politique doivent obligatoirement obtenir la note minimale de C au test de français écrit ORTHOGRAM ainsi qu'au test d'anglais des affaires HECTOPE pour l'obtention du grade ou du diplôme.
- 3.2.3 Les étudiants inscrits au programme de M.B.A. offert en anglais doivent obligatoirement obtenir la note minimale de C au test d'anglais des affaires HECTOPE pour l'obtention du grade.
- 3.2.4 À la suite de chacun des tests et selon les résultats obtenus, les étudiants reçoivent une recommandation de formation en vue d'accroître leur compétence linguistique en français ou en anglais.

3.3 Formation linguistique

- 3.3.1 L'École des HEC conçoit et offre les divers cours d'appoint de français écrit; ces cours ne sont pas crédités (crédits préparatoires).
- 3.3.2 Les étudiants du B.A.A. ont la possibilité de suivre un cours d'anglais des affaires, d'espagnol des affaires ou d'une autre langue à titre de cours au choix (3 crédits) dans les concentrations qui le permettent.
- 3.3.3 Afin de permettre à ses étudiants d'améliorer leur compétence linguistique en anglais, l'École des HEC offre des cours d'anglais des affaires spécifiquement conçus pour eux et s'intégrant à l'horaire des cours.
- 3.3.4 Afin de favoriser l'apprentissage d'une troisième langue, l'École des HEC offre des cours d'espagnol des affaires spécifiquement conçus pour ses étudiants et s'intégrant à l'horaire des cours.

3.4 Diffusion des niveaux de compétence linguistique

- 3.4.1 Le relevé de notes final des étudiants des programmes de B.A.A., M.Sc., M.B.A., D.E.S. (gestion) et de ceux des programmes de D.E.S.S. soumis à cette politique comprendra les niveaux de classement obtenus aux tests de français écrit ORTHOGRAM et d'anglais des affaires HECTOPE. La diffusion des niveaux de compétence linguistique sur le relevé de notes s'appliquera aux étudiants qui commenceront leur programme d'études à compter du trimestre d'automne 2000. Dans le cas des étudiants inscrits au M.B.A. en anglais qui n'auraient pas passé le test de français, on inscrira sur le relevé de note la mention « n'a pas été évalué ».
- 3.4.2 Les étudiants peuvent subir les tests ORTHOGRAM ou HECTOPE autant de fois qu'ils le désirent à condition d'en assumer les frais de passation. Ce sont les résultats du dernier test subi qui figurent sur le relevé de notes.
- 3.4.3 Les étudiants qui le désirent peuvent subir une évaluation de leur compétence linguistique en espagnol ou en une autre langue et en faire figurer le résultat sur leur relevé de notes.

RÈGLES D'APPLICATION

Les étudiants des programmes de B.A.A., M.Sc., M.B.A. (en français), D.E.S. (gestion) et ceux des programmes de D.E.S.S. soumis à cette politique doivent subir le test d'évaluation de la compétence linguistique en français ORTHOGRAM le plus tôt possible dans leur programme d'études, et ce, afin de pouvoir disposer d'un diagnostic de leurs problèmes, s'il y a lieu. En fonction des résultats obtenus au test ORTHOGRAM, des cours seront proposés aux étudiants qui éprouvent certaines difficultés afin de leur permettre d'acquérir une plus grande maîtrise de la langue française et de réussir le test.

Les étudiants des programmes de B.A.A., M.Sc., M.B.A., D.E.S. (gestion) et ceux des programmes de D.E.S.S. soumis à cette politique doivent subir le test d'évaluation de la compétence linguistique en anglais HECTOPE le plus tôt possible, et ce, afin de pouvoir disposer d'un diagnostic de leurs problèmes, s'il y a lieu. Les résultats obtenus à ce test détermineront la formation en anglais des affaires qui sera proposée à chaque étudiant, s'il y a lieu, en vue de lui permettre d'atteindre une plus grande maîtrise de l'anglais des affaires et de réussir le test.

Les niveaux de classement aux tests de français écrit ORTHOGRAM et d'anglais des affaires HECTOPE figurent sur le relevé de notes final des étudiants des programmes de B.A.A., M.Sc., M.B.A., D.E.S. (gestion) et de ceux des programmes de D.E.S.S. soumis à cette politique ayant commencé leur programme d'études à compter du trimestre d'automne 2000.

La réussite des tests de français écrit ORTHOGRAM (note C) et d'anglais des affaires HECTOPE (note C) est un préalable à l'obtention des grades de B.A.A., M.Sc., M.B.A. (en français), du D.E.S. (gestion) et des D.E.S.S. assujettis à cette politique.

La réussite du test d'anglais des affaires HECTOPE est un préalable à l'obtention du grade de M.B.A. offert en anglais.

Les étudiants des programmes de certificats et de ceux des D.E.S.S. qui ne sont pas soumis à cette politique peuvent subir les tests de français écrit ORTHOGRAM et d'anglais des affaires HECTOPE s'ils le souhaitent en assumant les frais liés à leur passation. Le classement aux tests ORTHOGRAM et HECTOPE figurera sur le relevé de notes final des étudiants qui en feront la demande.

Les étudiants qui visent l'obtention d'un B.Sc. délivré par les HEC ou d'un B.Gest. doivent satisfaire à la politique linguistique s'appliquant aux étudiants du programme de B.A.A.